

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pathie à l'Association cantonale des préposés forestiers, encourageant de toutes ses forces le développement professionnel du corps forestier.

Le ravitaillement en bois de feu et bois de service pendant les années de guerre valut au défunt un surcroît considérable de travail. Il s'en acquitta infatigablement, bien que les germes de la maladie qui devait l'emporter plus tard se fissent déjà sentir. Son état s'étant aggravé, des séjours dans le Midi et dans des stations de montagne devinrent nécessaires. Ils furent, hélas, impuissants à lutter contre le mal dont souffrait notre camarade. Lui, cependant, conservait un espoir imperturbable. En automne 1920, faisant une cure à Arosa, il était plein de confiance et croyait fermement en sa guérison; ce lui était un réconfort de penser que le Département de l'Intérieur l'avait autorisé à fixer dorénavant son domicile à Langenbruck. C'est dans ce village qu'il est mort, en pleine jeunesse, ayant abondamment semé, mais n'ayant pu, hélas, rien récolter des fruits de son utile travail.

Les camarades de Bachmann et le canton de Bâle-Campagne garderont un bon souvenir de ce modeste et consciencieux forestier qui leur a été repris si jeune encore. Qu'il repose en paix!

(Extrait du discours prononcé sur la tombe du défunt par M. Garonne, inspecteur forestier communal.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice de 1921/22.

(Présenté par le président à l'assemblée générale du 21 août 1922, à Altdorf.)

(Fin.)

D'accord avec d'autres sociétés, nous avons appuyé une demande rédigée par l'Association d'économie forestière, adressée à toutes les entreprises suisses de transport par voie ferrée et aux propriétaires de voies industrielles. On y conseille de recourir davantage à l'emploi de traverses en bois à la place de celles en fer. — Nouvelle requête, le 13 janvier 1922, de l'Association suisse des industriels sur bois en faveur d'une réduction des tarifs de transport par chemins de fer pour les bois sciés. Ici encore, l'Association d'économie forestière nous a appuyés.

La division du commerce du Département fédéral de l'Economie publique a adressé, en avril 1922, une circulaire à diverses associations en vue d'obtenir des propositions pour le projet du nouveau tarif douanier. L'Inspection fédérale des forêts a convoqué à ce sujet, le 4 mai, à Lucerne, une conférence à laquelle ont pris part des délégations de notre Société, de l'Association d'économie forestière et du Secrétariat des paysans. Les résultats de cette conférence ont été mis au point, le 22 mai, à Olten, par une commission de rédaction dont faisait partie votre président. La requête qui en fut la conclusion, rédigée par le secrétaire de ladite association, fut transmise le 27 mai au Département

de l'Economie publique. Dans l'excellent mémoire qui l'accompagnait, on démontre la nécessité d'une meilleure protection douanière en faveur du hêtre et des grumes de faibles dimensions (bois d'éclaircie). Pour le détail, nous renvoyons aux publications passées et à venir de notre Office forestier central.

En exécution d'une décision de l'Assemblée générale d'Aarau, nous avons nommé une commission spéciale pour l'étude de la réforme du plan d'études à l'Ecole forestière de Zurich. Cette commission s'est réunie trois fois, sous la présidence du soussigné, et a examiné la question à fond. Le Comité permanent vous présentera tout à l'heure un rapport circonstancié sur le résultat de ces délibérations et ses propositions. Nous adressons ici nos meilleurs remerciements aux membres de la commission pour leur collaboration dans l'examen de cette importante et ardue affaire.

Quant à la question mise au concours à Aarau: „Directives pour une revision de la législation forestière fédérale“, il nous est parvenu une solution. Le jury nommé par le Comité permanent pour son examen était composé de MM. *von Seutter*, président, *Muret* et *Graf*. Il va nous communiquer son verdict dans un instant et nous espérons avoir le plaisir de féliciter l'heureux lauréat.

Nous avons espéré pouvoir faire traduire en allemand le livre de M. Biolley: „*L'aménagement des forêts par la Méthode du contrôle*“ par un forestier suisse et faire éditer cette traduction dans notre pays. A notre très grand regret, ce fut impossible, cela pour de nombreuses raisons, dont le côté financier ne fut pas la moindre. Selon toute probabilité, cet important ouvrage sera traduit par un forestier allemand, ami de M. Biolley, et sera édité prochainement en Allemagne.

Nous avons, dans notre dernier rapport annuel, annoncé un voyage d'étude projeté par l'Inspection fédérale des forêts, puis une série de conférences forestières à Zurich. Pour diverses raisons, les deux projets durent être renvoyés. Ainsi qu'il ressort d'une conférence, du 23 décembre 1921, à laquelle assistaient M. l'inspecteur général Decoppet et les professeurs Badoux et Engler, le voyage d'études est prévu pour septembre 1922, tandis que le cycle de conférences aurait lieu, si possible, en mars 1923. Le programme détaillé sera communiqué par l'Inspection fédérale des forêts.

A l'occasion de l'excursion de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort à Couvet et Neuchâtel, le 12 juillet 1922, M. l'inspecteur forestier *Darbellay* fut délégué pour apporter aux congressistes le salut de notre Société.

Durant l'année écoulée, nous avons maintenu un intime contact avec l'Association d'économie forestière récemment créée et nous avons, autant que nos moyens l'ont permis, appuyé les nombreux efforts du très actif Office forestier central. Le 10 novembre 1921, nous avons à nouveau adressé un appel aux agents forestiers pour les inviter à engager les propriétaires de forêts à devenir sociétaires de l'Association d'économie forestière.

Ce serait trop long de détailler ici l'activité si heureuse du Secrétariat de l'Office forestier central dans ces divers domaines: tarifs douaniers, restriction des importations, tarifs de transport par chemins de fer des grumes et sciages, livraisons de traverses, développement du marché des bois, mercuriale des marchés, collection de clichés pour projections lumineuses, presse et propagande, etc. Sur tous ces points, le rapport annuel de l'Office forestier central renseigne de façon exemplaire. Toutes ces questions ont été étudiées magistralement par le secrétaire de l'Office. Ses requêtes à nos autorités, rédigées de façon consciencieuse, ont rencontré généralement le meilleur accueil.

Messieurs! par ce qui précède j'espère vous avoir fourni la preuve que le Comité permanent s'est constamment efforcé de s'acquitter de sa tâche, dans la mesure de ses moyens. Et j'achève en exprimant le vœu, au seuil de la 80^e année de son existence, que la Société forestière suisse continue à fleurir et à prospérer!

Zurich, le 18 août 1922.

Th. Weber.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 22 juin 1922, à Zurich.

1. Il est établi, d'après un rapport du caissier, que le nombre des abonnés de l'organe de la société qui avait fortement augmenté en 1921, grâce à un travail intense de propagande, a sensiblement diminué en 1922. Nos sociétaires seraient bien aimables de saisir toute occasion pour continuer cette propagande.

2. Est admis comme nouveau sociétaire: M. *Paul de Coulon*, à Roustschouk, en Bulgarie.

Sont décédés: MM. *Kathriner*, inspecteur forestier cantonal, à Sarnen, *Vischer von der Mühl*, fabricant de rubans, à Bâle.

3. Il est pris note d'un rapport de MM. Müller et Darbellay sur les tractations avec MM. Büchler et C^{ie} touchant une réduction du coût de l'impression de nos journaux. On admet un nouveau tarif.

4. D'après le rapport du caissier, l'exercice 1921/22 boucle par un déficit assez considérable, dû essentiellement au non-paiement par la Confédération d'une redevance de 2211,65 fr. Au demeurant, la situation financière ne s'est pas aggravée.

5. Le fonds spécial pour voyages d'étude est représenté par les valeurs suivantes:

1000 fr.	en bons de caisse de la Confédération, 6 0/0, 3 ^e série du 5 septembre 1920.
1000 „	en obligations du Crédit foncier de Bâle-Campagne, 5 1/4 0/0.
1000 „	en obligations des entreprises électriques du canton de Fribourg, 6 0/0.
2000 „	en obligations du canton de Neuchâtel, 5 1/2 0/0, de 1921.
5000 „	en obligations de l'emprunt de la Confédération, 5 1/2 0/0, de 1922.

6. La ville de Bâle a bien voulu accepter d'organiser notre réunion en 1923, ce dont il est pris note avec grande satisfaction.

7. Il est parvenu une solution pour le travail mis au concours en 1921. Le jury qui aura à l'apprécier est composé de MM. le Conservateur *von Seutter*, à Berne, président, *Muret*, inspecteur forestier cantonal à Lausanne et *Graf*, inspecteur forestier cantonal à St-Gall.

8. Il est établi qu'il est impossible de faire publier en Suisse une traduction allemande du livre récent de M. Biolley sur l'aménagement.

9. D'accord avec l'Association suisse d'économie forestière, nous avons expédié, le 27 mai, au Département fédéral d'Economie publique une requête relative au nouveau tarif douanier.

10. La Société forestière de Franche-Comté et Belfort viendra le 12 juillet visiter les forêts de Couvet. M. *Darbella*y est chargé de saluer au nom de notre Société les congressistes français.

11. Notre Comité a adressé en son temps une demande à l'Inspection fédérale des forêts concernant la décision du Conseil fédéral du 2 août 1919 sur les traitements du personnel forestier. Cette demande est restée sans réponse.

12. Il est décidé de discuter avec M. le D^r Flury du coût d'une réédition de la *Suisse forestière*.

13. La Commission nommée pour l'étude de la réforme du plan d'études à l'école forestière a terminé son travail. Ce rapport va être mis en circulation.

Excursions pour l'étude du chêne.

On sait qu'une excursion avait été prévue pour donner aux agents forestiers supérieurs l'occasion d'étudier la culture du chêne dans les forêts du plateau suisse. L'Inspection fédérale des forêts nous informe que, pour différentes raisons, il n'a pas été possible d'organiser cette tournée d'étude pour cette année.

Zurich, le 8 septembre 1922.

Le Comité permanent.

A la rédaction de la „Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen“.

Le cahier de septembre de la „Zeitschrift“ apprend aux lecteurs de ce journal la démission de son rédacteur, M. *von Greyerz*, inspecteur forestier d'arrondissement à Aarberg, qui avait assumé cette rédaction pendant trois ans. Très occupé par la gérance d'un nouvel arrondissement forestier, il ne lui est plus possible de mener de front deux occupations aussi absorbantes. Le Comité permanent de notre Société exprime au démissionnaire les regrets que lui cause son départ et sa vive reconnaissance pour les services rendus pendant une période difficile.

Nous nous associons à ces regrets. Pendant ces trois années de rédaction de l'édition allemande de l'organe de notre Société, nous avons entretenu avec M. von Greyerz les relations les plus cordiales. Nous

avons admiré sa puissance de travail, sa largeur de vue, sa grande culture. Sa bonne plume nous reste. Puissions-nous, encore qu'il ait dû abandonner la rédaction de la „Zeitschrift“, avoir souvent l'occasion de savourer ses articles toujours riches en aperçus nouveaux et remarquables par une grande indépendance de jugement.

Le nouveau rédacteur de la „Zeitschrift“ vient d'être désigné en la personne de M. le professeur Dr *H. Knuchel*, à Zurich, que nous avons eu le plaisir de présenter récemment aux lecteurs du Journal. Le Comité permanent se félicite d'avoir pu mettre à la tête de la „Zeitschrift“ un rédacteur aussi qualifié à tous égards. Et il a grandement raison.

Le nouveau rédacteur vient d'adresser à ses lecteurs comme un petit programme de son activité future. Constatant les beaux progrès réalisés dans notre pays en matière de culture des bois (*Waldbau*) et la victoire des idées du maître Gayer, il pense que nous devons nous consacrer davantage que jusqu'ici à l'aménagement qui n'a pas progressé d'un pas aussi alerte. Il convie en particulier à l'étude expérimentale de la question, laquelle devrait remplacer les méthodes désuètes et si schématiques trop souvent employées jusqu'ici. Combien cela est vrai ! Beau programme pour lequel nous adressons au nouveau rédacteur nos meilleurs vœux de succès.

M. le professeur Knuchel, qui a présentement un enseignement très chargé, a assumé une lourde tâche. Puisse-t-il trouver, pour lui venir en aide, de nombreux collaborateurs. C'est le vœu que nous formons pour lui et nous lui adressons nos souhaits les plus cordiaux de bienvenue.

La rédaction.

COMMUNICATIONS.

Le prix actuel des bois.

Cette question du prix des bois qui, l'an dernier, avait valu tant de mécomptes aux propriétaires de forêts semble vouloir se teinter de couleurs un peu moins sombres. Le marché reprend quelque animation ; il dénote une franche amélioration. Et, symptôme favorable, cette reprise est générale.

Ainsi, nous lisons dans le journal français *le Bois*, du 12 octobre : „Hausse des bois. La vente des coupes de bois de l'inspection de Lure a produit de très bons résultats. Une hausse d'au moins 50 % a été constatée dans l'ensemble sur les produits des coupes par suite d'importants marchés de bois de service passés par les négociants régionaux.“

Au cours d'un récent voyage d'étude dans diverses régions de la France, nous avons partout recueilli des échos de cette même tendance à la hausse. Dans l'ouest, au pays des admirables chênaies de Bellême, Bercé, Tronçais, etc., des coupes non adjudgées en 1921, faute d'amateurs, ont été vendues avec facilité. Dans les Alpes (Inspections de Gap, Embrun, Barcelonnette, Chambéry, etc.), les ventes dénotent partout